

Séance du 19 mai 2026

| Nombre | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 15 |
| Présents | 13 |
| Votants | 14 |
| Absents | 1 |

Date de convocation
11/05/2026

Date d'affichage
11/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur ANASTASY William, Monsieur AZNAR Didier, Monsieur COLOMBELLE Frédéric, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur HENRY Claude, Madame LAFFUITTE Camille, Madame MAHEO Stéphanie, Monsieur MARTINEZ Thierry, Madame MAURIN Manon, Monsieur MISSOUR Gérald, Madame POREAU Sylvie

Procurations : Madame BARBIN Tanya à Monsieur ANASTASY William

Absents excusés : Madame AGUILAR Catherine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'un emploi permanent à temps non complet

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : cette création de poste est induite par le déménagement de la bibliothèque dans la nouvelle cantine et le transfert d'heures de l'agent d'accueil actuel de la mairie qui doit être compensé.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er juin 2026 un emploi permanent d'agent de Gestion Administrative relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 17h50/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Agent de Gestion Administrative à temps non complet à raison de 17.50/35ème) à compter du 1er juin 2026.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2026.

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire,
Didier AZNAR



Le Maire,
Gérald MISSOUR



Délai de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois